

Affaire suivie par Bruno Amat
Chef du bureau
bruno.amat@gard.gouv.fr
BA n°

Alès, le 30 mai 2023

LE SOUS-PREFET

A

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : commission de suivi de site (CSS) de Bagard.

Je vous informe qu'une réunion de la commission de suivi de site de Bagard aura lieu le 22 juin 2023, à 14h30, en mairie de Bagard.

L'ordre du jour de la réunion de cette commission est le suivant :

- rapport d'activité de la société EPC pour 2021 et 2022 ;
- bilan de l'inspection des installations classées par la DREAL ;
- post-PPRT : point d'avancement de la mise en place des mesures de réduction de la vulnérabilité (vitrages) par la DDTM
- rapport d'activité environnemental de la société GSM pour 2021 et 2022 ;
- bilan de l'inspection des installations classées par la DREAL ;
- questions diverses.

Je vous invite à participer à cette réunion ou, en cas d'empêchement, à vous y faire représenter.

Le sous-préfet,


Jean Rampon

LISTE DES DESTINATAIRES

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- M. le délégué territorial de l'agence régionale de santé ;
- M. le chef du service départemental d'incendie et de secours ;
- M. le commandant du groupement de gendarmerie du Gard ;
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Mme la présidente du conseil départemental ou son représentant ;
- M. le maire de Bagard ou son représentant ;
- Mme. le maire de Saint Jean du Pin ou son représentant ;
- M. le maire de Boisset et Gaujac ou son représentant ;
- M. Paul Mazière, association FACEN ou son représentant ;
- M. Julien Polge, association de chasse ou son représentant ;
- M. Jacques Frediani, association de défense de l'environnement ou son représentant ;
- M. Robert Soulier, riverain ;
- M. le directeur de la société EPC, ou son représentant ;
- M. le directeur de la société GSM ou son suppléant ;
- M. Bertrand Buczynski, titulaire pour le collège des salariés de la société EPC ou son suppléant ;
- M. Jean Perez, titulaire pour le collège des salariés de la société GSM ou son suppléant ;